

Bernard BENAIS
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers
Ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris

103, rue La Fayette
75010 Paris

Mob 06 09 91 55 85
Mail bernard181953@gmail.com

ACTION LEUCEMIES

Association régie par la loi du 01 juillet 1901

2, rue des Longs Près
92100 Boulogne Billancourt

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024)

ACTION LEUCEMIES
Association régie par la loi du 01 juillet 1901
2, rue des Longs Près
92100 Boulogne Billancourt

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACTION LEUCEMIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ACTION LEUCEMIES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons vérifié que le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du Public a bien été établi en conformité avec le règlement CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008 et que les modalités d'élaboration ainsi que contenu ont fait l'objet d'une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs

de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris,

Le 07/02/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BENNAIS".

**Le Commissaire aux comptes
Bernard BENAIS**



Action Leucémies

2 rue des Longs Près
92100 Boulogne-Billancourt
SIRET : 518 159 884 00015

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

- **Bilan**
- **Compte de Résultats par nature**
- **Annexe :**
 1. Activité de l'entité
 2. Faits marquants de l'exercice
 3. Méthodes comptables
 4. Compléments d'informations sur le Bilan
 5. Compléments d'informations sur le Compte de résultat
 6. Produits et charges par origine et par destination
 7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public
 8. Compléments d'informations sur les Produits et charges par origine et par destination et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public



ACTION LEUCÉMIES		BILAN				Exercice 2024		
ACTIF	Brut	2024		2023		PASSIF	2024	2023
		Amort. Prov.	Net	Net	Solde			
Immobilisations incorporelles (site internet, charte graphique, outils de communication)	9 040	9 040	0	0		Report à nouveau	36 261	33 964
Immobilisations corporelles						Excédent ou déficit de l'exercice	829	2 296
Immobilisations financières (dépôt de garantie)	49		49	49		SITUATION NETTE	37 089	36 261
ACTIF IMMOBILISE	9 089	9 040	49	49		FONDS PROPRES	37 089	36 261
Stocks et encours (marchandises)						FONDS DÉDIÉS	40 511	38 310
Créances	0		0	0		PROVISIONS		
Disponibilités	80 042		80 042	102 282		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 760	27 760
Charges constatées d'avance	269		269	0		DETTES	2 760	27 760
ACTIF CIRCULANT	80 312		80 312	102 282		TOTAL PASSIF	80 361	102 331
TOTAL ACTIF	89 401	9 040	80 361	102 331				

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE 2024			
PRODUITS ET CHARGES PAR NATURE		2024	2023
Produits de tiers financeurs		30 010	32 136
Concours publics et subventions d'exploitation		5 900	1 750
Ressources liées à la générosité du public : dons manuels		3 110	9 386
Contributions financières des entreprises partenaires		21 000	21 000
Utilisations des fonds dédiés		16 012	2 222
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		46 022	34 358
Autres achats et charges externes		28 271	12 774
Aides financières		700	501
Reports en fonds dédiés		18 213	21 055
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		47 184	34 329
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 162	29
TOTAL PRODUITS FINANCIERS : autres intérêts et produits assimilés		1 991	2 267
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER		1 991	2 267
RESULTAT COURANT		829	2 296
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS : sur opérations de gestion			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES : sur opérations de gestion			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0
TOTAL DES PRODUITS		48 013	36 625
TOTAL DES CHARGES		47 184	34 329
EXCEDENT OU DEFICIT		829	2 296
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		11 232	10 905
Bénévolat		28 360	27 677
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		39 592	38 582
Mises à disposition gratuite de biens et services		39 592	38 582
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		39 592	38 582

ANNEXE

1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Créée en 2009, Action Leucémies ne compte que des bénévoles, et tous les fonds récoltés sont dédiés aux patients.

L'association s'est fixé comme mission d'agir au quotidien pour soutenir et accompagner les patients atteints de leucémie et leurs proches :

- ✓ En améliorant les conditions de vie des patients à l'hôpital par la mise en œuvre de projets concrets élaborés avec les équipes médicales, et par une aide financière aux patients les plus démunis.
- ✓ En participant financièrement à l'effort de recherche
- ✓ Et en informant les patients et leurs proches sur la maladie et ses traitements.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'association a poursuivi son activité en 2024 pour soutenir les patients hospitalisés atteints de leucémies, et leurs proches. L'association dégage en 2024 un excédent de 829€, à la suite d'un excédent de 2.296€ en 2023.

3. MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés en respectant les règles de prudence et sont présentés conformément aux principes comptables des associations.

Aucun changement n'est intervenu dans les méthodes comptables appliquées par l'association en 2024.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables,
- ✓ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations sont amorties sur la durée probable d'utilisation du bien.

Les créances et les dettes ont été valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.



3.2. Note relative à l'établissement du CROD et du CER

L'association faisant appel à la générosité du public, établit un Compte de résultat par origine et destination (CROD), ainsi qu'un Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), suivant les directives du Conseil National de la Comptabilité CRC 2008-12 en date du 3 avril 2008, et les précisions apportées par la réforme en 2021.

L'association réalisant ses missions dans la durée et en continu, les fonds collectés l'année N ne sont pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des projets de qualité. Inversement, certains projets de l'année N sont financés par des fonds collectés les années précédentes. Les postes « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » en rendent compte.

Pour les besoins spécifiques de ces états, les méthodes mises en œuvre sont décrites ci-après.

3.2.1. Ressources

Les ressources de l'exercice comprennent :

- ✓ Les dons collectés des particuliers
- ✓ Les recettes d'activités organisées par l'association ou pour son compte
- ✓ Les financements issus de partenariats avec des entreprises
- ✓ Les subventions et autres concours publics
- ✓ Les produits financiers
- ✓ Les Fonds dédiés portés au bilan à la clôture de l'exercice précédent et utilisés au cours de l'exercice pour financer les missions sociales.

Les ressources sont considérées comme affectées si, en fonction de la volonté exprimée par le donneur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, elles comportent une obligation pour l'association de les consacrer à une mission ou à un projet déterminés.

Les ressources collectées auprès du public sont :

- ✓ Les dons collectés
- ✓ Les recettes d'activités organisées par l'association ou pour son compte

3.2.2. Emplois

Les emplois de l'exercice comprennent :

- ✓ **Les dépenses relatives aux missions sociales de l'association** : coûts directs et indirects engagés pour chacune des missions sociales de l'association, à l'exclusion des coûts induits par la collecte. Conformément à la réglementation, les dépenses relatives aux trois missions sociales sont présentées dans le CER par type de dépense (Distribution directe de secours ; Achats de biens et services ; Versements à d'autres organismes ; Dotation aux amortissements).



- ✓ **Les Frais de recherche de fonds** incluent : frais de publicité supportés dans le cadre d'activités organisées par l'association et destinées à collecter des fonds (plaquettes, flyers, badges, chasubles, bannières, coût des stands etc.), frais d'appel et de traitement des dons, frais liés à la tenue des fichiers de membres et donateurs. Les Frais de recherche de fonds sont déduits des fonds affectés aux missions sociales concernées l'année d'encaissement.
- ✓ **Les Frais de fonctionnement** sont les frais généraux, dès lors qu'ils ne répondent pas aux définitions des postes "Missions" et "Frais de recherche de fonds". Ces frais sont des frais fixes qui ne dépendent pas du volume d'activité. Les Frais de fonctionnement sont couverts d'abord par les produits financiers et les cotisations, puis les subventions non affectées, puis les partenariats non affectés, et enfin les recettes d'activité non affectées.
- ✓ **Les Engagements à réaliser sur ressources affectées (ou « Fonds dédiés »)** sont la partie des ressources de l'exercice, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

3.2.3. Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de Contributions Volontaires en Nature de la part de ses bénévoles et de ses partenaires, entreprises privées ou collectivités territoriales.

- ✓ **Les heures de bénévolat** déclarées par les bénévoles sont vérifiées et consolidées. Pour tous les bénévoles, elles sont valorisées au SMIC majoré des charges sociales.
- ✓ **Les Prestations en nature** sont valorisées comme l'ensemble des coûts supportés par la personne ou l'organisme qui offre le service. Cette évaluation est fournie par le donateur, à défaut le prix de marché est retenu.
- ✓ **Les Dons en nature** sont évalués par le donateur, de la façon suivante :
 - Si le don est effectué par une entreprise, la valeur est celle des sommes ayant dû être engagées par elle pour acquérir ou produire, puis stocker, l'objet concerné.
 - Si le don est effectué par un particulier, la valeur est la somme d'argent que le donateur aurait selon lui obtenue s'il avait vendu l'objet au lieu de le céder gratuitement.

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

4.1. Actif immobilisé

Immobilisations brutes					
Compte	Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024
205000	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	9 040	0	0	9 040
275000	Dépôts de garantie	49	0	0	49



Amortissements				
Compte	Libellé	Amortissement au 31/12/2023	Dotation de l'année	Amortissement au 31/12/2024
280500	Amortissement des concessions, brevets...	9 040	0	9 040

L'association a fait développer une nouvelle charte graphique, un site internet et des documents de communication du fait de sa sortie de la Fédération Leucémie Espoir au 1^{er} janvier 2015 et de son changement de nom pour Action Leucémies. Le coût de ces prestations a été inscrit au bilan en immobilisation incorporelles en 2015, amorties sur leur durée de vie prévue, à savoir 3 ans.

4.2. Créesances

L'association ne détient pas de créances à la clôture des années 2024 et 2023.

4.3. Disponibilités

Les disponibilités sont les comptes bancaires ouverts par l'association auprès du CIC, à savoir un compte courant et un Livret A, le compte Paypal, ainsi que les chèques en cours d'encaissement, et une caisse d'un montant faible.

Disponibilités		
	31/12/2024	31/12/2023
Compte courant CIC	8 520	7 359
Livret A CIC	70 234	93 244
Paypal	995	1 486
Chèques à l'encaissement	100	0
Caisse	193	193
Total	80 042	102 282

4.4. Évolution de la Situation nette

Situation nette		
	31/12/2024	31/12/2023
Situation nette au 31/12/N-1	36 261	33 964
Résultat de l'exercice N	829	2 296
Situation nette au 31/12/N	37 089	36 261

4.5. Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Leur évolution et leur répartition par mission sont décrits au paragraphe 8.



4.6. Dettes fournisseurs

Fournisseurs et comptes rattachés		
	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires du Commissaire aux Comptes	2 760	2 760
Bourse de recherche 2021		10 000
Bourse de Recherche 2022		10 000
Projet CH Versailles		5 000
Total	2 760	27 760

5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

5.1. Produits

Depuis l'Assemblée générale du 9 avril 2016, l'association a supprimé l'obligation pour les membres de verser une cotisation. De ce fait, les dons faits par les membres depuis cette date sont comptabilisés en dons.

Les « Concours publics et subventions d'exploitation » correspondent aux fonds versés par des organismes publics :

Concours publics et Subventions d'exploitation		
	31/12/2024	31/12/2023
Mairie de Boulogne-Billancourt	1 750	1 750
Mairie d'Épinay-sur-Seine	1 000	
ODER (*)	3 150	
Total	5 900	1 750

(*) L'ODER est une association qui organise chaque année une brocante dont l'objectif est de venir en aide à des associations s'occupant de personnes âgées, handicapées, et familles en difficulté en les soutenant financièrement.

Les « Ressources liées à la générosité du public » incluent le produit des activités organisées par l'association ou pour le compte de l'association ainsi que les dons manuels des particuliers.

Ressources liées à la générosité du public : dons manuels		
	31/12/2024	31/12/2023
Dons des particuliers	2 960	7 483
Dons de salariés d'entreprises	150	0
Abandons de frais des bénévoles	0	403
Rotary Club	0	1 500
Total	3 110	9 386



Les « **Contributions financières** » correspondent aux partenariats mis en place avec des entreprises et des institutions :

Contributions financières des partenaires		
	31/12/2024	31/12/2023
Gilead Sciences	15 000	15 000
Mairie d'Épinay-sur-Seine	6 000	6 000
Total	21 000	21 000

Les **produits financiers** correspondent aux intérêts perçus sur le Livret A de l'association.

5.2. Charges

Le poste « **Autres achats et charges externes** » inclut les dépenses réalisées dans le cadre des missions de l'association, ainsi que les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.

Autres achats et charges externes		
	31/12/2024	31/12/2023
Amélioration de la vie des patients hospitalisés	23 029	7 142
Frais de recherche de fonds	62	44
Frais de fonctionnement	5 180	5 588
Total	28 271	12 774

Les « **Aides financières** » sont apportées aux patients atteints de leucémies et à leurs proches sous forme de soutiens financiers exceptionnels accordés sur dossiers présentés par les assistantes sociales.

Le « **Report en fonds dédiés** » correspond à la partie des ressources de l'exercice, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard (voir détails au chapitre relatif au CROD / CER).

L'association n'a pas d'engagements financiers, et en particulier pas d'engagements en matière de pensions et retraites.

Le poste « Utilisation des fonds dédiés » correspond à la partie des fonds dédiés inscrits au bilan au 31 décembre 2023, et utilisés en 2024 (voir **8**).

5.3. Évaluation des Contributions Volontaires en Nature

Les Contributions Volontaires en Nature proviennent :



- ✓ Des heures passées par les bénévoles pour les missions sociales, la recherche de fonds ou le fonctionnement de l'association
- ✓ De prestations en nature fournies par des bénévoles, des entreprises ou des collectivités territoriales partenaires

Contributions Volontaires en Nature- Ressources		31/12/2024	31/12/2023
Prestations en nature : Mairie de Boulogne-Billancourt: mise à disposition d'un local pour l'association		11 232	10 905
Heures de bénévolat		28 360	27 677
Total		39 592	38 582

Le bénévolat est estimé à 1.865 heures de travail en 2024, équivalent à 1,2 poste à temps plein. Le bénévolat est en totalité dédié à la Mise à disposition gratuite de biens et services, y compris à travers les travaux de gestion et d'administration de l'association, et le temps consacré à la collecte de fond.

6. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)



Action Leucémies

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 110	3 110	9 386	9 386
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	3 110	3 110	9 386	9 386
- Dons manuels	3 110	3 110	9 386	9 386
- Legs, donations et assurances vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16 991		17 267	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	15 000		15 000	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 991		2 267	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	11 900		7 750	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations	-	-	-	-
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	16 012	5 546	2 222	1 904
TOTAL DES PRODUITS	48 013	8 656	36 625	11 290
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES : réalisées en France	23 729	5 546	7 642	1 904
1.1 Réalisées en France	23 729	5 546	7 642	1 904
- Actions réalisées par l'organisme	23 729	5 546	7 642	1 904
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS : frais d'appel à la générosité du public	62	-	44	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	62	-	44	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 180	501	5 588	1 615
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	-	-	-	-
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	18 213	1 780	21 055	5 475
TOTAL DES CHARGES	47 184	7 828	34 329	8 994
EXCEDENT OU DEFICIT	829	829	2 296	2 296
FONDS DEDIES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	38 310	14 844	19 478	11 273
FONDS DEDIES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	40 511	11 078	38 310	14 844

7. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)



EMPLOIS	2024	2023	RESSOURCES	2024	2023
1 - MISSIONS SOCIALES - Réalisées en France	5 546	1 904	1.1 COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	-	-
- Activités réalisées par l'organisme	5 546	1 904	1.2 DONS, LEGS ET MECENAT	3 110	9 386
- Versement à d'autres organismes	-	-	- Dons manuels	3 110	9 386
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Frais d'appel à la générosité du public	-	-	- Mécénats	-	-
- Frais de recherche d'autres fonds	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	501	1 615	1.3 AUTRES RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	6 048	3 519	TOTAL DES RESSOURCES	3 110	9 386
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	2 - REPRISE DES PROVISIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 780	5 475	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 546	1 904
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	829	2 296	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	8 656	11 290	TOTAL	8 656	11 290
			RESSOURCES REPORTEES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	39 695	37 398
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	829	2 296
			RESSOURCES REPORTEES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	40 523	39 695
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
	2024	2023		2024	2023
Missions sociales réalisées en France	8 576	7 874	Bénévolat	28 360	27 677
Recherche de fonds	3 315	3 303	Prestation en nature	11 232	10 905
Fonctionnement	27 701	27 405	Dons en nature	0	0
TOTAL	39 592	38 582	TOTAL	39 592	38 582
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
	2024	2023			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	14 844	11 273			
Utilisation	-5 546	-1 904			
Report	1 780	5 475			
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	11 078	14 844			

8. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU CROD ET AU CER

Les dépenses pour les missions sociales augmentent en 2024 avec l'aboutissement de projets entrepris en 2023.

Dépenses pour les Missions sociales			
		31/12/2024	31/12/2023
Amélioration de la vie des patients hospitalisés		23 029	7 142
Aides financières		700	501
Total		23 729	7 642

Les **Frais de recherche de fonds** sont limités au minimum.

Ratio Frais de recherche de fonds / Ressources collectées auprès du Public			
		31/12/2024	31/12/2023
Frais de recherche de fonds		62	44
Ressources collectées auprès du Public		3 110	9 386
Ratio %		2,00%	0,47%



Les **Frais de fonctionnement** sont en grande partie fixes.

Ratio Frais de fonctionnement / Total des emplois		
	31/12/2024	31/12/2023
Frais généraux	5 180	5 185
Abandons de frais des bénévoles		403
Frais de fonctionnement	5 180	5 588
Ratio %	11,0%	16,3%
Total des emplois	47 184	34 329

Reports en fonds dédiés de l'exercice (Emplois), Utilisation des fonds dédiés antérieurs (Ressources), et Variation des fonds dédiés collectés auprès du Public (Ressources)

Des fonds dédiés inscrits au bilan 2023 n'ont pu être utilisés en 2024 conformément à leur objet, et sont donc reportés. Un complément de fonds dédiés a été comptabilisé en 2024 pour financer les projets en cours. La part des Fonds dédiés issue des ressources collectées auprès du Public, et leur variation en 2023 et 2024, sont les suivants :

	Variation des Fonds dédiés par origine des fonds			
	31/12/2024		31/12/2023	
	Total Compte de résultat	Dont Produits liés à la Générosité du Public	Total Compte de résultat	Dont Produits liés à la Générosité du Public
Fonds dédiés au 31/12/N-1	38 310	14 844	19 477	11 273
Utilisation des fonds antérieurs en N	-16 012	-5 546	-2 222	-1 904
Report en fonds dédiés en N	18 213	1 780	21 055	5 475
Fonds dédiés au 31/12/N	40 511	11 078	38 310	14 844

Bernard BENAIS
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers
Ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris

**103, rue La Fayette
75010 Paris**

**Mob 06 09 91 55 85
Mail bernard181953@gmail.com**

ACTION LEUCEMIES

Association régie par la loi du 01 juillet 1901

**2, rue des Longs Près
92100 Boulogne Billancourt**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024)

ASSOCIATION ACTION LEUCEMIES

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

A Paris

Le 07/02/2025



**Le commissaire aux comptes
Bernard BENAIS**